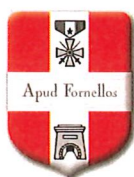


Commune  
de FOURNEAUX



**OBJET :**

**Désignation d'un  
correspondant défense**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée

le  
25 mars 2026

N° 22-2026

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 073-217301175-20260330-20260330\_22\_DEF-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **trente mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Patou ROBIN, Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Samuel FADDA, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Mélanie BIBOLLET, Guillaume WAROT, Loris ROBIN.

Absents excusés :

Procurations : Aurélie FERREIRA à Dominique GALERNE  
Kelly HENDRIKSEN à Samuel FADDA  
Adeline LÉAL à Patou ROBIN

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'administration a demandé en 2001 que chaque Commune désigne un « correspondant défense » en charge des questions de défense.

Il précise que ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense, qu'il sera destinataire d'une information régulière, qu'il sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Désigne Monsieur Guillaume WAROT, comme « correspondant défense » du Conseil Municipal en charge des questions de défense,

- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de St Jean de Maurienne et à la Délégation à l'Information et à la Communication de Défense (DICOd),

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,  
François CHEMIN



La secrétaire de séance,  
Patou ROBIN